



Le saviez-vous ?

18 % des salariés français disent ainsi avoir été pénalisés en raison de leurs origines contre **12 %** en Europe.

Les actes racistes connaissent une forte augmentation dans l'éducation nationale, passant de 870 actes racistes signalés en 2022-2023 à **1960 en 2023-2024** (+ 125 %)

1/4 des jeunes immigrés, descendants d'immigrés ou nés en outre-mer font état d'une discrimination liée à la couleur de peau, à l'origine ou à la nationalité au cours des **5 dernières années**.

D'après les données de PHAROS, service de lutte contre la haine en ligne, le pourcentage de signalements pour provocation publique à la haine, discrimination, injures et diffamations xénophobes a bondi de **55 % entre 2023 et 2024**, pour atteindre cette dernière année les 36048 signalements.

9 350 crimes ou délits à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux ont été recensés en 2024 selon les données du Service statistique (SSMSI), soit une **hausse de 11 %** par rapport à 2023



Le rapport du Défenseur des droits « jeunesse et discriminations fondées sur l'origine » février 2026 (extrait)

De très nombreux jeunes d'origine étrangère ou perçus comme tels se trouvent **marginalisés** car souvent confrontés à une insertion professionnelle et sociale plus difficile : trajectoires scolaires moins linéaires, surexposition au chômage, précarité accrue, mal-logement, déqualification sur le marché du travail, etc...

Les travaux en sciences sociales montrent que des **stéréotypes** largement diffusés dans l'espace public contribuent à la **stigmatisation** des jeunes perçus comme arabes ou noirs et à une forme de socialisation raciale.

Ces **représentations** les associent fréquemment à la dangerosité, à la violence ou à la délinquance, à travers des figures récurrentes telles que celle du « jeune de quartier » ou de la « racaille ». Elles (...) alimentent des soupçons (...) en favorisant des traitements différenciés dans de nombreux domaines de la vie sociale.



FOCUS sur les discriminations du fait de l'origine, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie

Les discriminations du fait de l'origine, qu'est-ce que c'est ?

Un ensemble de préjugés et de stéréotypes qui assignent aux personnes une origine étrangère, réelle ou supposée, en fonction d'indices relatifs à l'apparence physique (couleur de peau, traits du visage, texture des cheveux) ou à des caractéristiques socio-culturelles (prénom, nom, accent, religion, lieu de résidence, tenue vestimentaire).

Quelle est la différence entre xénophobie, racisme et antisémitisme ?

La **xénophobie** est la peur et la haine des étrangers, tandis que le **racisme** a un sens plus large, incluant « la croyance que les différences raciales engendrent la supériorité intrinsèque d'une race particulière ».

Bien que similaires, ces deux notions sont suffisamment différentes pour qu'une même personne puisse être à la fois xénophobe et raciste

L'**antisémitisme** est l'une des formes de racisme qui a la plus longue histoire et qui, depuis la Shoah, tend à devenir l'aune à laquelle se mesurent les autres formes de racisme.

Par une résolution du 3 décembre 2019, l'Assemblée nationale a adopté la définition opérationnelle de l'antisémitisme utilisée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA).

Pour rappel



L'article Premier de la Constitution consacre le **principe d'égalité « de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »**

CNCDH Le 21 mars de chaque année, date retenue par l'Organisation des Nations Unies pour la **journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale**, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme remet un rapport sur la lutte contre le racisme.



Le droit français sanctionne les discriminations, la diffamation et l'injure à caractère racial, l'apologie des crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, la contestation de crimes contre l'humanité.

Ces infractions peuvent donner lieu à des amendes ou à des peines d'emprisonnement, selon les dispositions du Code pénal, de l'article L1132-1 du Code du travail, ainsi que de la loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse.

Quelques références ...

[Demander de l'aide au Défenseur des droits | Défenseur des Droits n°09 69 39 00 00](#)

[Rapport jeunesse et discriminations fondées sur l'origine : répondre à l'impératif d'égalité](#)
Défenseur des droits (2026)

[Rapport 2024 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie | CNCDH](#)
[Evaluation du Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2023-2026 : un bilan très décevant | CNCDH](#)
<https://www.lecese.fr/travaux-publies/insertion-des-jeunes-dorigine-etranger>

[Conseil économique et social \(2002\)](#)

[Étude internationale Cegos : Diversité et Inclusion \(2025\)](#)

[RAPPORT ASSISES 1.pdf](#) Rapport Assises Lutte contre l'antisémitisme (2025)

[INJEP Les discriminations vécues par les jeunes, Augustin Vicard \(2025\)](#)

[Loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe - Légifrance](#)